

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Lignum Universal Wood Preserver

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0025-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015161-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
5. Conditions générales d'utilisation	9

5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Lignum Universal Wood Preserver

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	WoodchemEQ Ltd
	Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park New Mallow Road T23 AT2P Cork Irlande
Numéro de l'autorisation	BE2019-0025-00-00 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0015161-0002	
Date de l'autorisation	25/03/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	25/03/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Enviroquest GPT Limited
Adresse du fabricant	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby, Derbyshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby, Derbyshire Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (Agissant au nom de Tagros Chemicals India Ltd.)
Adresse du fabricant	Caldic Denmark A/S : Odinsvej 23, 8722 Hedensted Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Tamil Nadu Inde
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e P.O. Box 132 AC Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road P.O. Box 955, Florham Park 07932 New Jersey États-Unis
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Co. Ltd. North Area of Dongsha Chem-Zone. 215600 Zhangjiagang Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.766
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266
Néodol 91.5	Alcools en C9-C11 éthoxylés		68439-46-3	614-482-0	2

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du carbamate de 3-iodo-2-propynyl-N-butyle (IPBC), du propiconazole, de la perméthrine et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11,5 litres d'eau) – Classe d'utilisation 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit de protection du bois.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves Insectes Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves Insectes Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Classe d'utilisation 1
Méthode(s) d'application	Peinture - Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.
Taux et fréquences d'application	100-300 ml/m ² - - Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>, <i>Anobium punctatum</i>, <i>Lyctus brunneus</i>) : Appliquer le produit à raison de 300 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) : Appliquer le produit à raison de 100-200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (<i>Anobium punctatum</i>) : Appliquer à raison de 200 ml/m ² Pour un traitement préventif contre les termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) : Appliquer le produit à raison de 200 ml/m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du meta-RCP 2.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2 du méta-RCP 2.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 2.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 2.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du meta-RCP 2.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11,5 litres d'eau)
– Classe d'utilisation 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetles-Larves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche

champignons décolorant le bois-champignons décolorant le boisTous

Domaine d'utilisation

Extérieur

Classe d'utilisation 2

Méthode(s) d'application

Peinture -

Le produit peut être appliqué au pinceau ou par pulvérisation basse pression.

Taux et fréquences d'application

100-300 ml/m² - -

Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum*, *Lyctus brunneus*) :
Appliquer à raison de 300 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :
Appliquer le produit à raison de 100-200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Anobium punctatum*) :
Appliquer à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les termites (*Reticulitermes* spp.) :
Appliquer le produit à raison de 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :
Appliquer le produit à raison de 107 – 200 ml/m²

Pour un traitement préventif contre les champignons décolorant le bois :
Appliquer le produit à raison de 200 ml/m²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage
Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 2.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque l'application d'UC 2 (classe d'utilisation 2) a lieu à l'extérieur sous un toit, la terre/le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé au moyen d'une bâche ou de films plastiques jusqu'à ce que les surfaces traitées soient « sèches » (c.-à-d. jusqu'à ce qu'elles ne gouttent plus). Les déchets doivent être éliminés en toute sécurité conformément aux mesures nationales de gestion des déchets (les produits doivent être laissés à sécher et tous les matériaux solides seront joints aux déchets ménagers en vue de leur élimination en décharge).

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol. Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 2.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 2.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-RCP 2.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage professionnel – Prêt à l'emploi (1 litre de concentré dilué avec 11,5 litres d'eau – Classe d'utilisation 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit de protection du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlesLarves
Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Lyctus brunneus-Wood boring beetles-Larves|Insectes
Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée
Basidiomycètes :-Wood rotting fungiPourriture brune et pourriture blanche
Champignons décolorant le bois-Champignons décolorant le boisTous

Domaine d'utilisation

Extérieur

Classe d'utilisation 3

Méthode(s) d'application

Peinture -

Le produit sera appliqué à l'aide d'un pinceau.

Taux et fréquences d'application

100-300 ml/m2 - -

Pour un traitement curatif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum*, *Lyctus brunneus*) :
Appliquer le produit à raison de 300 ml/m2

Pour un traitement préventif contre les coléoptères xylophages (*Hylotrupes bajulus*) :
Appliquer le produit à raison de 100-200 ml/m2

Pour un traitement préventif contre les termites (*Reticulitermes* spp.) :
Appliquer le produit à raison de 200 ml/m2

Pour un traitement préventif contre les champignons faisant pourrir le bois (Basidiomycètes) :
Appliquer le produit à raison de 107 – 200 ml/m2

Pour un traitement préventif contre les champignons décolorant le bois :
Appliquer le produit à raison de 200 ml/m2

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Récipient de 1-25 litres en PEHD avec bouchon de verrouillage par serrage
Récipient en acier de 1-25 litres avec fermeture en plastique de type Berg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir section 5.1 du méta-RCP 2.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour application au pinceau uniquement, à un taux d'application de substance active maximal de 2,25 g/m² de propiconazole, 0,75 g/m² d'IPBC et 0,75 g/m² de perméthrine et uniquement aux endroits où un système de traitement qui inclut une sous-couche et une couche de finition non biocide est employé.

Le traitement du bois d'œuvre ne doit pas avoir lieu au-dessus ou à proximité d'étendues d'eau de surface.

Pendant l'application in situ sur des bois d'œuvre et alors que les surfaces sont en cours de séchage, ne pas contaminer le sol.

Toutes les pertes de produit doivent être contenues (par ex. en recouvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et éliminées d'une façon sûre.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3 du méta-RCP 2.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4 du méta-RCP 2.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5 du méta-SPC 2.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas toucher ni marcher dans du produit déversé.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la prise en charge d'un déversement.

Éviter de respirer les vapeurs et brouillards du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques.

Toute projection du produit sur la peau doit être éliminée par lavage. Les personnes et les animaux doivent être tenus éloignés de la zone traitée et doivent en rester exclus jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, le délai pouvant varier en fonction des conditions climatiques. Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées avant d'être sèches.

Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

UNIQUEMENT À USAGE PROFESSIONNEL.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034), des gants de protection appropriés et une protection des yeux/du visage lors de la manipulation du concentré ou de l'application du produit (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser sur un bois qui peut être en contact direct avec de la nourriture, des aliments pour animaux et du bétail.

Ne pas contaminer les aliments, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.

Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les pyréthroides et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

Ce produit contient de la perméthrine ; les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie du visage

Un empoisonnement peut provoquer : Des irritations et/ou une réaction cutanée allergique, une irritation des yeux, des muqueuses, des voies respiratoires et du tractus gastro-intestinal.

Gestes de premiers secours :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et abondamment à l'eau, sans frotter.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir, à moins d'en avoir reçu l'ordre d'un centre antipoison ou d'un professionnel de la santé.

Si nécessaire, se rendre à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage si possible. Ne pas laisser la personne empoisonnée sans surveillance.

Recueillir les déversements si cela peut se faire sans danger.

Conseil de traitement à l'attention des médecins et du personnel médical :

Traitement support et symptomatique.

EN CAS DE CONSULTATION D'UN MÉDECIN, GARDER À DISPOSITION LE RÉCIPIENT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LES SERVICES NATIONAUX D'INFORMATION SUR LES POISONS (Centre antipoisons Belgique : 070 245 245).

Contenir et recueillir le déversement avec un produit absorbant approprié et le mettre dans un récipient verrouillable étiqueté pour élimination comme déchet dangereux.

Éviter les rejets accidentels dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

Un sol contaminé par le produit doit être traité comme déchet dangereux.

En cas de rejet accidentel d'une quantité importante de produit dans des eaux de surface, des eaux souterraines ou des égouts, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les récipients vides, le produit non utilisé et les autres déchets générés pendant le traitement sont considérés comme étant des déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations régionales/nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux de surface ou les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans une zone fraîche et bien ventilée.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour éviter la fuite de liquide.
À conserver exclusivement dans l'emballage d'origine.
Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations